

Les Infos de Base

mercredi 26 avril 2006
volume 9, numéro 17
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

4 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 17 du 26 avril 2006. Les modifications apportées par L.Q. 2006, c. 2 et 3 et entrées en vigueur au 26 avril 2006 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} mai 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 17 du 26 avril 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 16 du 22 avril 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 11 mai 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 17 du 26 avril 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 16 du 22 avril 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. **A-2.1**, a. 41.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 18.

Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique, L.R.Q., c. **A-7.001**, a. 35.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur l'aide juridique, L.R.Q., c. **A-14**, a. 87.2.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. **A-19.1**, aa. 44, 53.13, 105, 120, 121, 165.2, 165.4.4, 165.4.7, 227, 227.1, 228.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur l'aquaculture commerciale, L.R.Q., c. **A-20.2**, aa. 21, 25.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur les arpentages, L.R.Q., c. **A-22**, aa. 3, 14, 15, 18, 19.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur les arpenteurs-géomètres, L.R.Q., c. **A-23**, a. 1.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur l'assurance maladie, L.R.Q., c. **A-29**, a. 65.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur le Barreau*, L.R.Q., c. **B-1**, a. 38.
- Loi modifiant la Loi sur le Barreau et la Loi sur les sténographes*, L.Q. 2001, c. 64, a. 2.
- Loi sur les biens culturels*, L.R.Q., c. **B-4**, aa. 47, 47.2, 102.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur les bureaux de la publicité des droits*, L.R.Q., c. **B-9**, aa. 1, 1.1, 1.2.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur le cadastre*, L.R.Q., c. **C-1**, aa. 1, 21.7.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Charte de la Ville de Gatineau*, L.R.Q., c. **C-11.1**, a. 60.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Charte de la Ville de Montréal*, L.R.Q., c. **C-11.4**, a. 105.3.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Charte de la Ville de Québec*, L.R.Q., c. **C-11.5**, aa. 97, 98, ann. C, a. 73.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q., c. **C-12**, a. 46.1.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 19.
- Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. **C-19**, aa. 29.14.2, 29.18.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Code de la sécurité routière*, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 4, 35, 213, 320, 327, 328, 396, 397, 471, 500, 500.1, 521, 636.1.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. **C-27.1**, aa. 14.12.2, 14.16.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, L.R.Q., c. **C-37.01**, aa. 159.1, 159.8, 159.18.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur les compagnies de flottage*, L.R.Q., c. **C-42**, aa. 6, 6.1, 8, 10, 14, 27, 28, 43, 44, 49, 66.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, L.R.Q., c. **C-61.01**, aa. 4, 6, 14, 16, 22, 27, 30, 92.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, L.R.Q., c. **C-61.1**, aa. 24.0.1, 192.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur le crédit forestier*, L.R.Q., c. **C-78**, aa. 1, 53.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées*, L.R.Q., c. **C-78.1**, aa. 30, 69, 70.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur la division territoriale*, L.R.Q., c. **D-11**, a. 17.1.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec*, L.R.Q., c. **D-13.1**, aa. 1, 102.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec*, L.R.Q., c. **D-15**, aa. 1, 16.1, 70, 76, 80.2, 80.6, 97.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment*, L.R.Q., c. **E-1.1**, a. 17.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures*, L.R.Q., c. **E-1.2**, a. 19.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, L.R.Q., c. **E-12.01**, aa. 6-10, 11, 12-19, 23, 25, 26, 28, 29, 33, 39, 41, 47, 57.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur l'exécutif*, L.R.Q., c. **E-18**, a. 4.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q., c. **E-20.001**, aa. 124, 130.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur l'exportation de l'électricité*, L.R.Q., c. **E-23**, a. 9.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi instituant le Fonds national de l'eau*, L.R.Q., c. **F-4.002**, abrogée.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 20.
- Loi sur les forêts*, L.R.Q., c. **F-4.1**, aa. 24.4, 24.8, 29, 35.15, 50, 124.37, 124.40, 257.
- Loi modifiant la Loi sur les forêts*, L.Q. 2004, c. 6, a. 6;
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur Hydro-Québec*, L.R.Q., c. **H-5**, aa. 4.2, 32.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi concernant l'impôt sur la vente en détail*, L.R.Q., c. **I-1**, a. 18.2.
- Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.
- Loi sur les impôts*, L.R.Q., c. **I-3**, aa. 1, 710, 710.0.1, 710.0.2, 710.2.1, 710.2.2, 710.2.3, 710.2.4, 710.2.5, 712.0.2, 752.0.10.1, 752.0.10.3.2, 752.0.10.4.0.1, 752.0.10.4.0.2, 752.0.10.4.0.3, 752.0.10.4.0.4, 752.0.10.4.0.5,

752.0.10.7.1, 1029.8.36.59.12,
1029.8.36.59.13, 1029.8.36.59.14,
1129.45.3.5.4.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

*Loi sur l'Institut de la statistique du
Québec*, L.R.Q., c. **I-13.011**, a. 3.1.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 21.

Loi sur la justice administrative, L.R.Q.,
c. **J-3**, ann. III.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

*Loi sur les laboratoires médicaux, la
conservation des organes, des tissus, des
gamètes et des embryons et la
disposition des cadavres*, L.R.Q., c.
L-0.2, aa. 24.1, 24.2.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

Loi sur les mesureurs de bois, L.R.Q., c.
M-12.1, a. 44.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

Loi sur les mines, L.R.Q., c. **M-13.1**, aa.
11, 13, 122, 156, 164, 206, 232.5,
232.11, 244, 245, 248, 320, 382.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

*Loi sur le ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation*, L.R.Q.,
c. **M-14**, aa. 2, 36.2.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère de
l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation*, L.Q. 2006, c. 2, a. 1;

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

*Loi sur le ministère du Développement
durable, de l'Environnement et des
Parcs*, L.R.Q., c. **M-15.2.1**, titre, aa. 1,
2, 10, 11.1, 12, 15, 15.1-15.11.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, aa. 22-26, 35.

*Loi sur le ministère des Ressources
naturelles, de la Faune et des Parcs*,
L.R.Q., c. **M-25.2**, aa. 1, 2, 11.1,
12.117.5, 17.12.4.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, aa. 27, 28.

Loi sur le ministère du Revenu, L.R.Q.,
c. **M-31**, aa. 69.1, 93.1.15.2, 93.1.21.1.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

Loi sur les ministères, L.R.Q., c. **M-34**,
a. 1.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

*Loi concernant la mise en oeuvre des
accords de commerce international*,
L.R.Q., c. **M-35.2**, a. 7.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

*Loi sur l'organisation territoriale
municipale*, L.R.Q., c. **O-9**, aa. 67, 68,
108, 109, 162, 163, 187, 206, 207, 210,
210.1, 210.2, 210.3, 210.38, 281.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

*Loi sur le parc de la Mauricie et ses
environs*, L.R.Q., c. **P-7**, a. 1.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

Loi sur le parc Forillon et ses environs,
L.R.Q., c. **P-8**, aa. 1, 3, 5.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

*Loi sur le parc marin du Saguenay–
Saint-Laurent*, L.R.Q., c. **P-8.1**, aa. 3,
24.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

Loi sur les parcs, L.R.Q., c. **P-9**, aa. 1,
16.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

Loi sur les pesticides, L.R.Q., c. **P-9.3**,
aa. 8, 128, 132.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

*Loi sur les pouvoirs spéciaux des
personnes morales*, L.R.Q., c. **P-16**, a.
42.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

*Loi sur les produits et les équipements
pétroliers*, L.R.Q., c. **P-29.1**, a. 116.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

*Loi sur le programme d'aide aux Inuit
bénéficiaires de la Convention de la
Baie James et du Nord québécois pour*

*leurs activités de chasse, de pêche et de
piégeage*, L.R.Q., c. **P-30.2**, aa. 7, 19.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

Loi sur la protection des arbres, L.R.Q.,
c. **P-37**, a. 1.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

*Loi sur la protection du territoire et des
activités agricoles*, L.R.Q., c. **P-41.1**, aa.
1, 79.10.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

*Loi sur la provocation artificielle de la
pluie*, L.R.Q., c. **P-43**, a. 1.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

Loi sur la qualité de l'environnement,
L.R.Q., c. **Q-2**, aa. 1, 31, 53.8, 53.27,
116.1, 118.4, 144, 178, ann. B.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, aa. 29, 35.

*Loi favorisant la réforme du cadastre
québécois*, L.R.Q., c. **R-3.1**, aa. 1, 8.2,
10, 63.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

Loi sur la Régie de l'énergie, L.R.Q., c.
R-6.01, a. 171.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

Loi sur le régime des eaux, L.R.Q., c.
R-13, aa. 1, 2, 2.2, 7, 8, 23, 24, 34, 35,
40, 41, 58, 59, 65, 68, 69.3, 70, 73, 74,
81, 84, formules 2, 3.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

*Loi sur le régime des terres dans les
territoires de la Baie-James et du
Nouveau-Québec*, L.R.Q., c. **R-13.1**, aa.
1, 56, 83, 84, 86, 89, 148, 167, 168, 170,
173, 174, 191.38, 191.62, 191.63,
191.65, 191.68, 191.69.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

Loi sur la sécurité des barrages, L.R.Q.,
c. **S-3.1.01**, aa. 5, 49.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006,
c. 3, a. 35.

Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, L.R.Q., c. **S-13.01**, a. 18.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 30.

Loi sur la Société Eeyou de la Baie-James, L.R.Q., c. **S-16.1**, a. 52.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur la Société générale de financement du Québec, L.R.Q., c. **S-17**, a. 15.1.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur la Société nationale de l'amiante, L.R.Q., c. **S-18.2**, aa. 18, 57, 61.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux, L.R.Q., c. **S-18.2.1**, aa. 24, 27.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, L.R.Q., c. **S-22.01**, a. 42.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur les sténographes, L.R.Q., c. **S-33**, a. 3.

Loi modifiant la Loi sur le Barreau et la Loi sur les sténographes, L.Q. 2001, c. 64, a. 5.

Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État, L.R.Q., c. **T-7.1**, a. 56.1.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur les terres du domaine de l'État, L.R.Q., c. **T-8.1**, aa. 3, 98.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux, L.R.Q., c. **T-11**, aa. 1, 2.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. **V-1.1**, a. 256.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique, L.R.Q., c. **V-5.001**, aa. 2, 10.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur le vérificateur général, L.R.Q., c. **V-5.01**, aa. 17, 22, 26, 43.1.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, aa. 31-34.

Loi sur les villages cris et le village naskapi, L.R.Q., c. **V-5.1**, a. 21.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, L.R.Q., c. **V-6.1**, a. 20.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi favorisant la protection des eaux souterraines, L.Q. **1998**, c. **25**, aa. 1, 2.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw, L.Q. **1999**, c. **18**, aa. 1, 4, 5, 6, 7, 8.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi portant délimitation de la ligne des hautes eaux du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, L.Q. **1999**, c. **84**, a. 2.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi portant restrictions relatives à l'élevage de porcs, L.Q. **2002**, c. **18**, a. 4.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi concernant la réalisation d'un projet de débarcadère dans le port de Chandler, L.Q. **2002**, c. **43**, a. 1.

Loi sur le développement durable, L.Q. 2006, c. 3, a. 35.

Loi sur le développement durable, L.Q. **2006**, c. **3**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la médiation des demandes relatives à des petites créances, [R.R.Q., c. **C-25**, r. 2.01], aa. 13, 14.

Tarif d'honoraires concernant la médiation des demandes relatives à des petites créances, Avis, (2006) 138 G.O. 1, 411.

Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances, [R.R.Q., c. **C-25**, r. 9.02], aa. 2-7.

Avis d'indexation, Avis, (2006) 138 G.O. 1, 411.

Code de gestion des pesticides, [R.R.Q., c. **P-9.3**, r. 0.01], aa. 1, 30, 86.

Règlement modifiant le Code de gestion des pesticides, D. 319-2006 du 13-04-06, (2006) 138 G.O. 2, 1747, aa. 1, 2.

Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 1.001], aa. 1, 2, 2.1, 8.

Règlement modifiant le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles, le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers et le Règlement sur les lieux d'élimination de neige, D. 320-2006 du 13-04-06, (2006) 138 G.O. 2, 1748, a. 1.

Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 2.2], a. 4.

Règlement modifiant le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles, le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers et le Règlement sur les lieux d'élimination de neige, D. 320-2006 du 13-04-06, (2006) 138 G.O. 2, 1748, a. 2.

Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, R.R.Q., 1981, c. **Q-2**, r. 9, a. 2.

Règlement modifiant le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles, le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers et le Règlement sur les lieux d'élimination de neige, D. 320-2006 du 13-04-06, (2006) 138 G.O. 2, 1748, a. 3.

Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers, [R.R.Q., c. Q-2, r. 12.1], aa. 53, 112.

Règlement modifiant le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles, le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers et le Règlement sur les lieux d'élimination de neige, D. 320-2006 du 13-04-06, (2006) 138 G.O. 2, 1748, a. 4.

Règlement sur les lieux d'élimination de neige, [R.R.Q., c. Q-2, r. 15.1], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles, le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers et le Règlement sur les lieux d'élimination de neige, D. 320-2006 du 13-04-06, (2006) 138 G.O. 2, 1748, a. 5.

Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, [R.R.Q., c. **R-20**, r. 14.01], aa. 1, 21, 23, 32, 143.2, 163, ann. V, VI.

Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, Décision CCQ-063476 du 29-03-06, (2006) 138 G.O. 2, 1769, aa. 1-4, 15-17, 18 (partie).

Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, [R.R.Q., c. **T-16**, r. 11.3], aa. 4, 6-8, 11, 14-20, 23, 24.

Avis d'indexation, Avis, (2006) 138 G.O. 1, 412.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.